

PROJET EDUCATIF

L'école Notre Dame, Etablissement Catholique d'Enseignement, est associée par contrat au service public de l'éducation.

Elle se conforme donc aux instructions et aux programmes officiels de l'Education Nationale.

L'école Notre Dame accueille tous les enfants et s'enrichit des particularités de chacun.

Enseignants, personnel non enseignant, parents (APEL), gestionnaires (OGEC), sont appelés à contribuer, chacun selon ses compétences, à l'action éducative.

Ce projet présente les orientations de cette action éducative.

Pour être mis en œuvre dans toute sa richesse, il demande l'accord et la participation de chacun.

***La spécificité d'une École Catholique est de
"lier, dans le même temps et le même acte, l'acquisition du savoir, la formation de
la liberté et l'éducation de la Foi."
(Déclaration des Évêques de France).***

Les engagements de l'école Notre Dame

1.

PREMIERE MISSION DE L'ECOLE :

**Transmettre des savoirs,
des savoirs être, des savoirs faire...**

- ❑ **Les enseignants sont tous diplômés** et se conforment aux directives du Ministère de l'Education Nationale
- ❑ **L'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde et assure, conjointement avec la famille, l'éducation globale de l'enfant.** Elle a pour objectif la réussite individuelle de chaque élève en offrant les mêmes chances à chacun d'entre eux. Elle assure la continuité des apprentissages.
- ❑ **L'objectif général de l'école maternelle** est de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir à l'école élémentaire et dans la vie en le préparant aux apprentissages ultérieurs. L'école maternelle permet aux jeunes enfants de développer la pratique du langage et d'épanouir leur personnalité naissante par l'éveil esthétique, la conscience de leur corps, l'acquisition d'habilités et l'apprentissage de la vie en commun. Elle participe aussi au dépistage des

difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles et favorise leur traitement précoce.

- **L'école élémentaire apporte à l'élève** les éléments et les instruments fondamentaux du savoir: expression orale et écrite, lecture, mathématique. Elle lui permet d'exercer et de développer son intelligence, sa sensibilité, ses aptitudes manuelles, physiques et artistiques. L'école permet à l'élève d'étendre sa conscience du temps, de l'espace, des objets du monde moderne et de son propre corps. Elle permet l'acquisition progressive de savoirs méthodologiques et prépare l'élève à suivre dans de bonnes conditions la scolarité du collège.
- **L'école permet à l'enfant de :**
 - Acquérir l'autonomie, la méthodologie
 - Apprendre à expérimenter à travers les rencontres, les sorties, la vie collective
 - Apprendre à s'exprimer, donner son avis, argumenter, s'interroger, savoir
 - Apprendre à penser par soi-même et à s'assumer,
 - Prendre du recul face à une situation, un évènement
 - Apprendre à coopérer par le travail en équipe, l'entraide
 - Apprendre à vivre ensemble, à écouter les autres, respecter les autres

2.

MISSION DE L'ECOLE CATHOLIQUE :

"La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique"

Jean-Paul II

Changer de regard pour faire grandir la personne

Mettre la personne au cœur de la démarche éducative exige de continuer à reconsidérer le quotidien de la vie de l'établissement ;

L'enseignement catholique, dans sa volonté de réduire l'écart entre le dire et le faire, appelle donc chacun, élèves, parents, enseignants, personnels, à un changement de regard.

Regarder la personne comme un être en devenir

« Désespérer de quelqu'un, c'est le désespérer. » Emmanuel Mounier

L'enseignement catholique prend parti pour :

- L'interdit du jugement définitif.
- Le refus des étiquettes.
- Le droit d'avoir un parcours sans être réduit à son passé, ses comportements, ses résultats.

Regarder la personne comme un être fragile

« On communique profondément avec quelqu'un par ses blessures. C'est par les failles que passent l'accord et la connivence avec l'autre. » Albert Rouet

L'enseignement catholique prend parti pour :

- ❑ L'interdit de l'intransigeance et de l'insensibilité.
- ❑ Le refus de l'isolement et de la solitude.
- ❑ Le droit à la faille, à l'erreur et à l'échec vécus comme une expérience, un passage et un seuil.

Regarder la personne comme un être relié

« Nous ne commençons pas par être un "moi-je" mais par être un noeud de relations ans un espace humain primordial où nous habitons tous ensemble. L'école est le lieu d'initiation de ce chemin d'humanité. »

Maurice Bellet

L'enseignement catholique prend parti pour :

- ❑ L'interdit de l'exclusion.
- ❑ Le refus de la méfiance et de l'indifférence.
- ❑ Le droit pour chacun d'avoir une place, d'être accueilli et reconnu dans une communauté éducative solidaire.

Et

POUR CONSTRUIRE CE NOUVEAU REGARD, NOUS DEVONS METTRE L'ACCENT SUR :

- ❑ des conseils de classe qui refusent d'enfermer et d'étiqueter ;
- ❑ des appréciations, des bulletins scolaires, des livrets de compétences qui partent de ce qui est déjà réussi ;
- ❑ des rencontres enseignants-parents qui prennent en compte toute la dimension de la personne, y compris la fragilité de chacun ;
- ❑ des sanctions qui n'humilient ni ne blessent ;
- ❑ une orientation qui ne prédit pas et risque l'inattendu de la personne ;
- ❑ une formation initiale et continue qui privilégie la relation éducative et la croissance de la personne.

« ESPÉRER EN L'ÉLÈVE, C'EST AIMER SON AVENIR »

Paul Malartre, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

Accueillir tous les enfants

Accueillir tous les élèves et poser sur chacun un regard de confiance ; éveiller toutes les intelligences et tous les talents ; répondre, notamment, aux attentes et aux besoins des plus fragiles.

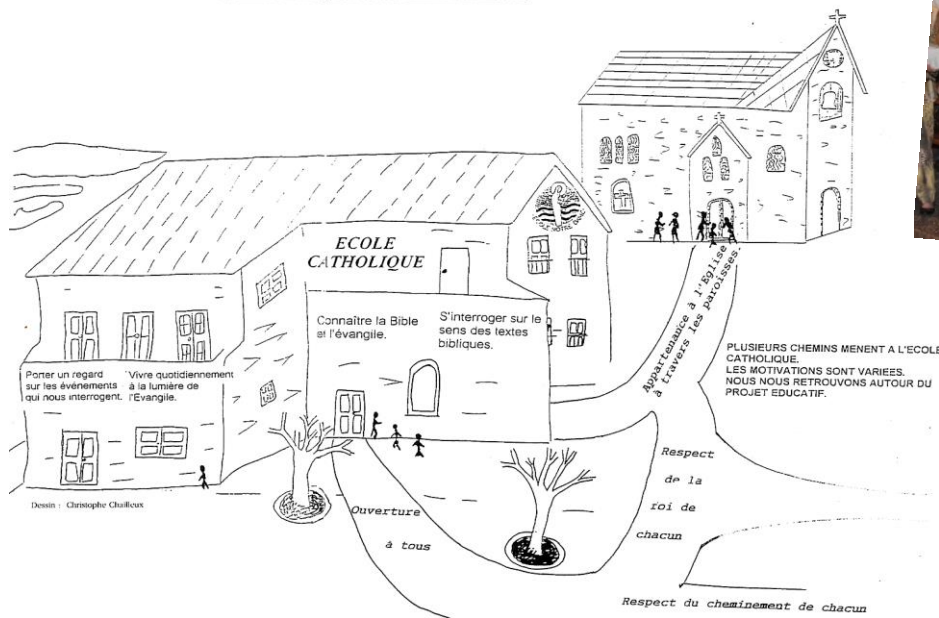
Aujourd'hui plus que jamais, nos élèves ont besoin de se rencontrer pour dépasser certains préjugés, de croiser des adultes dont le regard, l'attitude et la parole les aident à grandir, d'être accompagnés dans une quête spirituelle qui est au cœur de chaque personne.

LA PASTORALE

*La dimension pastorale est au cœur du Projet Educatif.
Le projet de l'Enseignement Catholique se fonde sur une vision chrétienne de l'Homme...*

- ❑ L'école Notre Dame veille à ce que les enfants puissent "développer harmonieusement" leurs dons physiques, moraux, et intellectuels, qu'ils acquièrent un sens plus parfait de la responsabilité et un juste usage de la liberté, qu'ils deviennent capables de participer à la vie sociale
- ❑ L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance y ont accès.

VIVRE A L'ECOLE CATHOLIQUE



L'École catholique est elle-même un lieu d'Église et d'évangélisation, d'authentique apostolat, d'action pastorale, par la nature même de son action directement orientée à l'éducation de la personnalité chrétienne.

L'évangélisation n'est donc pas un complément des activités scolaires communes à tous. Elle est une démarche continue et permanente d'éducation basée sur l'unité de la personne et inspirée par le message de Jésus Christ. Elle se réalise déjà par la manière de vivre ensemble, d'enseigner et d'éduquer. Elle exige d'offrir la possibilité de connaître et d'approfondir l'évangile et la doctrine de l'Église.

LA CATECHESE



○ Pour les enfants :

L'école Notre Dame est une école bien sûr, mais une école où notre manière de vivre essaie de traduire l'Évangile au sein de notre établissement.

C'est pourquoi nous bâtissons ensemble, non pas une collectivité anonyme, mais une communauté qui a une âme : où chacun se sent accueilli et reconnu comme une personne, où les jeunes peuvent :

- grandir, développer leurs capacités et se construire,
- devenir des hommes et des femmes capables d'entrer en relation et de bâtir des communautés chaleureuses,
- agir et servir les autres, au lieu de s'en servir

où les jeunes en s'instruisant peuvent :

- découvrir les valeurs qui donnent un sens à la vie et en font le prix,
- recevoir l'annonce de Jésus Christ
- parvenir à une foi personnelle et approfondir leur relation à Dieu et découvrir le sens de l'Homme.

Notre catéchèse est :

- Un éveil à la foi chez les plus petits
- Une catéchèse en école élémentaire
- En lien avec l'Enseignement Catholique et la paroisse.
- Dispensée à tous les enfants dans le respect de chacun.
 - A partir du CP, elle est mentionnée dans l'emploi du temps : 1H/semaine (les enfants sortent de l'école à 11 h 45 et non à 11 h 30)
 - Sous la responsabilité des enseignants qui peuvent être secondés par des religieuses (classe entière ou un ½ groupe)
 - La participation aux célébrations est obligatoire.
 - La préparation à la 1^{ère} communion se fait au sein de l'établissement.



POUR LES ADULTES

Le groupe « Parents, Parole et Partage » :

- **Formé de** parents, d'enseignants, de personnel de l'école, de membres de l'OGEC, du prêtre de la Paroisse, d'une professionnelle de l'éducation

- **Son rôle :**

Donner la Parole et témoigner (rencontres à propos d'un thème : par exemple, *La violence – les jeux virtuels – la télévision – comment parler de la mort aux enfants...*)

- Répondre aux questions que l'on peut se poser. *Questions sur l'éducation, la société, – questions d'ordre spirituel : comment faire*

baptiser mon enfant, qu'est-ce que la communion, les fêtes religieuses, connaître la religion catholique et les autres religions, philosophies, les sacrements, l'Eglise...

- Participer aux célébrations et organiser des temps forts, des temps de prières

Les engagements des parents

**Elaboré par l'ensemble de la communauté éducative
(enseignants, personnels de l'école, parents, OGEC)**



**RESPECT
CONFIANCE
PARTICIPATION**

RESPECTER LES HORAIRES

Il est indispensable de respecter les horaires d'entrée et de sortie pour toutes les classes.

Les retards ne sont pas admis.

En cas de force majeure, (rendez-vous médical, problème domestique, accident de circulation), il est impératif de prévenir par téléphone le secrétariat.

Si les parents ne préviennent pas le secrétariat :

**Après 08h30, les enfants de primaire ne seront pas acceptés
Après 09h00, les enfants de maternelle ne seront pas acceptés**

	Entrée	Sortie
Classes maternelles	08 h 30 à 09 h 00	11 h 30
	13 h 30	16 h 30
Classe élémentaires	08 h 30	11 h 45 *
	13 h 30	16 h 30

*Les 15mns quotidiennes (à partir du CP) correspondent à l'heure de catéchèse hebdomadaire.

SE SOUCIER DE LA SECURITE

□ LES ACCES : Entrées et sorties

- **Entrées :**
 - **Côté parking :** portail blanc
- **Sorties :** de 11h30 à 11h45 portail blanc
de 11h45 à 12h15 : portail vert cour des grands
à 16h30 : **Côté parking :** portail blanc
à 17h30 : **Côté parking :** portail blanc



Aucun enfant ne pourra sortir seul de l'école sans carte de sortie pour les élèves des classes élémentaires, ou sans être accompagné par un adulte en classe de maternelle, (les personnes non connues de l'enseignante devront être signalées par la famille le matin même et devront se présenter avec une pièce d'identité).

□ SE GARER

- A l'extérieur de l'établissement (le parking de l'école est réservé au personnel de la crèche et de l'école et aux parents de la crèche)

□ DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE :

- **Interdiction de pénétrer dans la cour des primaires le matin** avant le début de la classe. **Les parents doivent respecter les périmètres définis.**

Les parents des enfants de maternelle : le matin, rentreront par le portail blanc et passeront par le petit couloir. A 13h30, ils confieront leur enfant au portail à un adulte responsable de la cour.
- Les parents ont **l'autorisation de pénétrer dans les cours à l'heure des sorties** (matin, midi et soir)
- **Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.**
- **Aucun médicament ne sera administré par un personnel ou enseignant de l'école.**
- **Respecter les consignes** données par le personnel de l'école (notamment au portail)
- **Un problème qui se passe à l'école doit se régler à l'école :** il est formellement interdit d'interpeler et de gronder un enfant qui n'est pas le sien

FACILITER LE BON FONCTIONNEMENT DES COURS

- **RENTREE** : dès que la sonnerie retentit, les élèves des classes élémentaires doivent se ranger en ordre dans la cour. Il est demandé aux **parents des classes élémentaires de ne pas pénétrer dans la grande cour** et ainsi retarder les enseignants au moment de la rentrée.
- **RENDEZ-VOUS** : vous pourrez prendre rendez-vous auprès de l'enseignant en remplissant le bon **qui se trouve à la fin du livret de rentrée** ou en téléphonant au secrétariat. La directrice de l'école reçoit sur rendez-vous
- **ABSENCES** : elles sont à signaler le jour même par téléphone
 - **Le bon d'absence** : les parents doivent remplir le bon qui se trouve à la fin du livret de rentrée. Il sera exigé après chaque absence ; l'enfant doit se rendre au secrétariat avant de donner le bon à son enseignante.
 - **Absences en cas de maladie** : Un certificat médical est exigé pour toute maladie contagieuse ou d'une durée de **3 jours minimum**.
 - **1 seule autorisation d'absence** exceptionnelle peut être acceptée durant la scolarité de l'école élémentaire (les absences pour vacances scolaires hors calendrier seront refusées – **le travail de rattrapage ne devra pas être demandé aux enseignants**)

PARTICIPER A L'ACTION EDUCATIVE

PARTICIPER A LA VIE DE L'ECOLE

- **En adhérant** à l'association de parents d'élèves (APEL)
- **En participant aux opérations** organisées par l'APEL : participation logistique, financière...
- **En répondant présent** lorsque l'enseignant le demande (accompagnement aux sorties, activités sportives, ateliers du cycle 2...). Seul l'enseignant décide du nombre de parents dont il a besoin. En aucun cas les parents doivent s'imposer.

RESPECTER LA PAROLE DE L'ENSEIGNANT ET ADHERER AU PRINCIPE DE CO-EDUCATION

- **Les parents ont une place** qu'il faut définir ; **il faut savoir rester à sa place**.
Les parents qui interviennent dans l'établissement sont au service des enfants et de l'établissement. Ils ne sont pas là pour s'occuper exclusivement de leur enfant ou surveiller ce qui se passe dans l'établissement.
- **Les parents ne doivent pas empiéter** sur le domaine de l'enseignant et sur ses décisions. En revanche, **le dialogue est toujours ouvert**, on peut

échanger, mais ne pas empiéter.

- **Ne pas remettre en cause** les punitions, les décisions, les notes données par l'enseignant

VEILLER AU RESPECT ENVERS LES AUTRES

Les adultes sont un modèle pour les enfants :

- **Utiliser un vocabulaire approprié et garder son calme pour s'adresser au personnel de l'école**, de la sécurité, aux autres parents (rue aux abords de l'école)
- **Ne pas enfreindre le règlement** : exemple, ne pas stationner devant le portail, respecter le calendrier scolaire...

TENIR SES DISTANCES VIS-A-VIS DES DISCUSSIONS AU PORTAIL

- Il ne faut **pas hésiter à aller voir l'enseignante ou la directrice** pour obtenir une explication sur tel ou tel sujet plutôt que de parler à la sortie de l'école et obtenir des réponses de parents qui ne seront pas forcément adaptées. **Il ne faut pas alimenter les malentendus et les rumeurs.**

DONNER DES LIMITES A SON ENFANT

Savoir dire non, c'est l'aider à grandir

Les enfants recherchent aussi les limites à travers leurs comportements pénibles. Cela veut aussi dire: « **maman, papa, combien vais-je devoir vous ramener de punitions pour que vous réagissiez et que vous compreniez que je vais mal ?** »

- **Le rôle de l'adulte est de mettre un cadre**, cela sécurise l'enfant. **Lorsqu'une limite est donnée, il ne faut pas revenir en arrière.** D'autre part, il faut être humble et savoir accepter les remises en question.
- Chacun fait ce qu'il peut et **les enseignants ne sont pas des donneurs de leçon; ils ont simplement un autre regard** car ils passent beaucoup de temps avec les enfants. Les enseignants ne sont pas "dans l'affectif" comme les parents, et les **conseils qu'ils donnent sont faits pour aider les parents** et non pour les juger !
- **Il faut doser la punition et la tenir.** Il vaut mieux mettre une punition courte et ne pas revenir dessus, plutôt que d'être excessif et ne pas tenir la durée. (il vaut mieux priver l'enfant de 3 jours que 3 mois de télévision ou de jeu.)

« L'enfant doit voir que ce que l'on dit, on le fait »

